

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil Municipal, tenue à la salle communautaire lundi le 14 mars 2022 à 19 h 00.

Sont présents : Marie-Josée Leroux, conseillère; Normand Quintin, conseiller; conseiller; Nathalie Dupont, conseillère; Jessica Cloutier, conseillère; Steve Martin conseiller, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Richard Forget.

Est également présente : La Directrice générale et greffière-trésorière adjointe Madame Marie-Chantale St-Antoine.

Sont absents : Le conseiller M. Noël Lanthier et le Directeur général et greffier-trésorier M. Benoit Charbonneau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 19 h .

2022.03.041

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 14 MARS 2022

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dupont

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour du 14 mars 2022
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2022
3. Adoption de la liste sélective des déboursés
4. Transfert pour reclasser le budget au bon poste comptable (selon le système de codification)
5. Remboursement de 17 500\$ au Fonds de roulement pour le projet du noyau villageois et de la réserve de sable
6. Demande de PIIA 2022-001
7. Demande de PIIA 2022-002
8. Demande de PIIA 2022-003
9. Demande de PIIA 2022-004
10. Adoption du règlement 225-2022
11. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 227-2022 remplaçant le règlement 201-2018 code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
12. Adoption du projet de règlement 227-2022 code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
13. Autorisation donnée pour la signature d'une entente avec la MAMH, la SHQ et la Municipalité de Lantier
14. Embauche de la responsable du service de l'Urbanisme et de l'Environnement
15. Nomination de Madame Andréanne Mc Carthy comme officière municipale
16. Choix du soumissionnaire pour un contrat de crédit-bail pour l'acquisition d'une chargeuse-rétrocaveuse pour le service des travaux publics, terme de 60 mois
17. Choix du soumissionnaire pour l'ajout d'un système de recirculation pour le jeu d'eau
18. Camp de jour édition 2022
19. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
20. Appel d'offres pour les travaux publics

21. Appel d'offres pour la construction d'une glissade toute saison
22. Les élus-es municipaux québécois solidaires du peuple Ukrainien
23. Don de 1000\$ à la Croix-Rouge en réponse à la crise humanitaire en Ukraine
24. Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

Période de question de la séance du 14 février 2022

Période de questions

25. Levée de la séance ordinaire du conseil

2022.03.042

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 FÉVRIER 2022

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2022;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2022

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2022.03.043

3. ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes payés faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution 2022.01.005 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation du directeur général et secrétaire-trésorier;

NOM DU FOURNISSEUR	# CHÈQUE	MONTANT
ANNA-LOUISE FONTAINE	1424	24.95 \$
MIREILLE VILLENEUVE	1425	125.00 \$
POSTES CANADA	1426	80.31 \$
	1427	21.00 \$
UNIVERSITÉ LAVAL	1428	401.60 \$
MARCHÉ M. BOUCHARD	1429	469.74 \$
LUC LÉGARÉ URBA+CONSULTANTS	1430	883.09 \$
MARIE PAQUETTE	1431	50.00 \$
	1432	40.00 \$
	1433	192.00 \$
ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DAMAS ET DANTHONIES	1434	2 069.55 \$
ÉQUIPEMENTS BUREAU DES LAURENTIDES	1435	854.41 \$
FQM ASSURANCES INC.	1436	2 068.82 \$
MARTIN GAGNON	1437	750.00 \$
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LAURENTIDES	1438	72.00 \$
C.R.S.B.P. DES LAURENTIDES	1439	2 714.73 \$
MRC DES LAURENTIDES	1440	1 856.85 \$
LA CAPITALE EN FÊTE	1441	3 400.67 \$
FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES	1442	475.56 \$
LES INDUSTRIES SIMEXCO INC.	1443	6 172.85 \$
LES CONS. MICHEL CHARBONNEAU INC.	1444	11 497.50 \$
L'APOSTROPHE PLUS	1445	422.41 \$

BUREAU EN GROS	1446	86.17 \$
DANIEL MORENCY	1447	550.00 \$
ÉQUIPEMENTS PRO-FIT INC.	1448	489.22 \$
DOMINIQUE VINCENT ÉLECTRIQUE	1449	340.45 \$
FED QUE. DES MUNICIPALITÉS	1450	171.31 \$
GROUPE DL SOLUTIONS INFORMATIQUES	1451	1 233.87 \$
ILLICO PHOTOCOPIES	1452	462.25 \$
IN MÉDIAS INC.	1453	2 151.42 \$
INNOV PROMOTIONS	1454	630.02 \$
PIÈCES D'AUTO PRUDHOMME	1455	573.33 \$
LINDE CANADA INC.	1456	125.05 \$
SERVICES PSANSREGRET	1457	945.00 \$
TOILETTES QUÉBEC	1458	258.69 \$
BATTERIES EXPERT - STE-AGATHE-DES-MONTS	1459	53.67 \$
ANNULÉ	1460	0.00 \$
BMR	1461	1 754.01 \$
BUDGET PROPANE	1462	1 316.78 \$
DUBO ÉLECTRIQUE LTEE	1463	1 255.45 \$
GIRARD-HÉBERT	1464	4 897.94 \$
HÉLÈNE DOYON URBANISTE - CONSEIL	1465	2 198.90 \$
LORTIE ET MARTIN LTEE	1466	50.48 \$
YVON MARINIER INC.	1467	1 729.50 \$
MARCHÉ BENOIT PÉPIN	1468	77.42 \$
PÉTROLE PAGÉ	1469	9 269.00 \$
PIÈCES D'AUTO STE-AGATHE	1470	1 068.58 \$
PLANCHERS DECO JLO INC	1471	150.85 \$
SNAP-ON	1472	392.01 \$
GODARD BÉLISLE ST-JEAN & ASS.	1473	56.37 \$
9172-6976 QUÉBEC INC	1474	516.86 \$
	Total	67 447.64

PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES MENSUELS BMO

Salaires municipaux incluant remb.de dépenses		36 991.05
Services de téléphonie		466.47
Remises salariales fédérales		5 838.13
DAS provincial		17 312.25
Fonds de pension - Desjardins		826.40
Fonds de pension - AON		6 570.30
Fonds de pension - AON		6 572.76
Protectron ADT		153.87
Harnois Énergies - Petro-T		483.04
Hydro-Québec		620.63

Annie Gareau		875.00
Linda Viau		352.50
BMO Groupe Financier carte crédit		92.43
Frais bancaires Interac		55.53
Crédit-Bail (Équipement neige 2020-2025)		2 010.70
Crédit-Bail (Freight 6-roues 2020-2025)		2 755.96
Crédit-Bail (Pelle hydraulique 2021-2026)		4 005.45
	Total	85 982.47

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Steve Martin

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2022.03.044

4. TRANSFERT POUR RECLASSER LE BUDGET AU BON POSTE COMPTABLE (SELON LE SYSTÈME DE CODIFICATION)

Transfert budgétaire de 5000\$
DU
01.38192.443 Entente de déneigement
VERS
01.23431.134 Entente de déneigement

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dupont

ET RÉSOLU de transférer le budget du poste budgétaire 01.38192.443 selon le système de codification du manuel de l'information financière municipale.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2022.03.045

5. REMBOURSEMENT DE 17 500\$ AU FONDS DE ROULEMENT POUR LE PROJET DU NOYAU VILLAGEOIS ET DE LA RÉSERVE DE SABLE

ATTENDU QUE dans le cadre de l'aménagement du noyau villageois la somme de dix-sept mille cinq cents dollars (17 500\$) a été empruntée à même le fonds de roulement (règl. 186- 2017) et faisait partie intégrante du programme triennal des dépenses en immobilisations 2019 et 2020;

ATTENDU QUE les remboursements s'effectuent sur une période de 10 ans à coût de 10% par année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU de rembourser la somme de dix-sept mille cinq cents dollars (17 500\$) comme prévu au budget 2022, poste 03.61000.300 vers le poste 59.15100.200 Fonds de roulement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2022.03.046

6. DEMANDE DE PIIA 2022-001

Demande de permis no. 2022-014 faite par Monsieur Yves de Maisonneuve

Monsieur Yves de Maisonneuve
A/s Madame Glory Poirier
538, boulevard Rolland-Cloutier
Lantier, J0T 1V0
Matricule : 4511-53-0478-0-000-0000
Lot: 6 029 243 du cadastre du Québec
Zone: 10V

Évaluation

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal	
	Impact des constructions	4 sur 4
	Apport des constructions	6 sur 6
	Volumétrie et forme du bâtiment	6 sur 6
	Matérialité et caractéristiques architecturales	28 sur 32
	Aménagement des terrains	2 sur 2
	Aires de stationnement et allées de circulation	S.O.
	Éclairage	S.O.
	Grand-total pour Bâtiment principal	46 sur 50
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	92.0%

Évaluation

6.2	Secteurs à proximité d'un lac	
	Lotissement et rue	S.O.
	Impact des constructions	4 sur 6
	Volumétrie et forme du bâtiment	2 sur 2
	Aménagement des terrains	2 sur 2
	Aires de stationnement et allées de circulation	S.O.
	Grand-total pour Secteurs à proximité d'un lac	8 sur 10
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	80,0%

Après délibération du conseil, il est proposé par le conseiller Steve Martin

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2022-001 soit et est accepté selon la résolution 2022.03.01 du CCU.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2022.03.047

7. DEMANDE DE PIIA 2022-002

Demande de permis no. 2022-015 faite par Monsieur Billy Bernard

Monsieur Billy Bernard
 Chemin du Lac-de-la-Montagne-Noire
 Lantier, J0T 1V0
 Matricule : 4616-22-5121-0-000-0000
 Lot: 6 029 892 du cadastre du Québec
 Zone: 3V

Évaluation

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal	
	Impact des constructions	3 sur 4
	Apport des constructions	4 sur 4
	Volumétrie et forme du bâtiment	6 sur 6
	Matérialité et caractéristiques architecturales	24 sur 24
	Aménagement des terrains	10 sur 10
	Aires de stationnement et allées de circulation	6 sur 6
	Éclairage	3 sur 4
	Grand-total pour Bâtiment principal	56 sur 58
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	96.6%

Évaluation

5.2	Secteurs montagneux	
	Lotissement et rue	S.O.
	Impact des constructions	5 sur 8
	Volumétrie et forme du bâtiment	2 sur 4
	Aménagement des terrains	2 sur 2
	Aires de stationnement et allées de circulation	2 sur 2
	Construction ou reconstruction d'une éolienne ou d'une tour de télécommunication	S.O.
	Grand-total pour Secteurs à proximité d'un lac	11 sur 16
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	68.8%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Nathalie Dupont

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2022-002 soit et est accepté selon la résolution 2022.03.02 du CCU.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2022.03.048

8. DEMANDE DE PIIA 2022-003

Demande de permis no. 2022-016 faite par Madame Natalia Koneman et Monsieur Igor Brotto

Madame Natalia Koneman
Monsieur Igor Brotto
Montée du Coteau
Lantier, J0T 1V0
Matricule : 4813-39-8069-0-000-0000
Lot: 6 028 363 du cadastre du Québec
Zone: 6V et 7V

Évaluation

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal	
	Impact des constructions	3 sur 4
	Apport des constructions	S.O.
	Volumétrie et forme du bâtiment	3 sur 4
	Matérialité et caractéristiques architecturales	26 sur 28
	Aménagement des terrains	6 sur 10
	Aires de stationnement et allées de circulation	4 sur 4
	Éclairage	S.O.
	Grand-total pour Bâtiment principal	42 sur 50
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	84.0%

Évaluation

5.2	Secteurs montagneux	
	Lotissement et rue	S.O.
	Impact des constructions	5 sur 8
	Volumétrie et forme du bâtiment	0 sur 2
	Aménagement des terrains	2 sur 2
	Aires de stationnement et allées de circulation	2 sur 2

Construction ou reconstruction d'une éolienne
ou d'une tour de télécommunication S.O.

Grand-total pour Secteurs à proximité d'un lac 9 sur 14

Pourcentage acceptable 60%

Pourcentage de conformité du projet 64.3%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2022-003 soit et est accepté avec recommandations selon la résolution 2022.03.03 du CCU.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2022.03.049

9. DEMANDE DE PIIA 2022-004

Demande de permis no. 2022-017 faite par Monsieur Brian Glasberg

Monsieur Brian Glasberg
132, chemin des Damas
Lantier, J0T 1V0
Matricule : 4813-39-8069-0-000-0000
Lot: 6 028 363 du cadastre du Québec
Zone: 6V et 7V

Évaluation

4.2 Construction, reconstruction, agrandissement,
transformation ou rénovation d'un bâtiment
principal

Impact des constructions	4 sur 4
Apport des constructions	6 sur 6
Volumétrie et forme du bâtiment	6 sur 6
Matérialité et caractéristiques architecturales	27 sur 28
Aménagement des terrains	2 sur 2
Aires de stationnement et allées de circulation	1 sur 2
Éclairage	S.O.

Grand-total pour Bâtiment principal 46 sur 48

Pourcentage acceptable 60%

Pourcentage de conformité du projet 95.8%

Évaluation

6.2 Secteurs à proximité d'un lac

Lotissement et rue	S.O.
Impact des constructions	4 sur 6
Volumétrie et forme du bâtiment	1 sur 2
Aménagement des terrains	2 sur 2
Aires de stationnement et allées de circulation	2 sur 2

Grand-total pour Secteurs à proximité d'un lac 9 sur 12

Pourcentage acceptable 60%

Pourcentage de conformité du projet 75.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Nathalie Dupont

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2022-004 soit et est accepté avec recommandations selon la résolution 2022.03.04 du CCU.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2022.03.050

10. ADOPTION DU RÈGLEMENT 225-2022

CONSIDÉRANT les directives ministérielles relatives à la pandémie COVID-19, l'assemblée publique de consultation a été remplacée par une procédure de consultation écrite qui s'est déroulée du 16 février au 3 mars 2022.

Aucun commentaire reçu

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dupont

ET RÉSOLU d'adopter le règlement 225-2022 modifiant le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme 158-2014 afin de tenir compte des modifications apportées par le projet de loi n° 67(PL 67).

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

AVIS DE MOTION

11. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 227-2022 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 201-2018 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

La conseillère Nathalie Dupont donne avis de motion que soit adopté à une séance subséquente de ce conseil le projet de règlement 227-2022 remplaçant le règlement 201-2018 code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Dépôt du projet de règlement 227-2022 et présentation du projet de règlement 227-2020 séance tenante par la conseillère Nathalie Dupont.

2022.03.051

12. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 227-2022 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Normand Quintin

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement 227-2022 remplaçant le règlement 201-2018 code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2022.03.052

13. AUTORISATION DONNÉE POUR LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA MAMH, LA SHQ ET LA MUNICIPALITÉ DE LANTIER

ATTENDU QUE la Municipalité de Lantier recevra à titre de contribution supplémentaire du milieu un montant pour le projet Accès Logis Morpho-Bleu – Phase 1;

ATTENDU QU'une entente doit être entérinée par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Société d'Habitation du Québec et la Municipalité de Lantier

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU que le conseil nomme et autorise M. Richard Forget, maire et M. Benoit Charbonneau, Directeur général et greffier-trésorier à signer ladite entente en lien avec le projet.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2022.03.053

14. EMBAUCHE DE LA RESPONSABLE DU SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Normand Quintin

ET RÉSOLU de retenir la candidature de Madame Andréanne Mc Carthy comme responsable au poste du service de l'urbanisme et de l'environnement pour une période de probation de trois mois poste permanent de 35 heures/semaine (21 mars 2022), et de fixer le taux horaire selon la grille salariale en vigueur classe 7 échelon 5.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2022.03.054

15. NOMINATION DE MADAME ANDRÉANNE MC CARTHY COMME OFFICIÈRE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE Madame Andréanne McCarthy agit comme responsable du service de l'urbanisme et de l'environnement pour la municipalité de Lantier;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lantier désire s'assurer du respect de sa réglementation et en conséquence sanctionner les contrevenants;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater la responsable du service de l'urbanisme et de l'environnement, soit en l'occurrence Madame Andréanne Mc Carthy pour qu'elle rédige, dresse signifie et dépose à la cour un constat d'infraction lorsqu'elle constate une contravention à l'un ou l'autre des règlements de la municipalité;

C'est pourquoi il est proposé par la conseillère Nathalie Dupont et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fait partie intégrante;

QUE la responsable du service de l'urbanisme et de l'environnement, soit en l'occurrence Madame Andréanne Mc Carthy, soit nommée pour agir à titre d'officière municipale pour l'émission des constats d'infractions pour toute contravention à la réglementation de la municipalité de Lantier;

QU'en conséquence, Madame Andréanne Mc Carthy soit autorisée à dresser, émettre, signifier et déposer à la Cour municipale tout constat d'infraction à l'encontre de la réglementation de la municipalité de Lantier.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2022.03.055

16. CHOIX DU SOUMISSIONNAIRE POUR UN CONTRAT DE CRÉDIT-BAIL POUR L'ACQUISITION D'UNE CHARGEUSE-RÉTROCAVEUSE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, TERME DE 60 MOIS

REXCAP et crédit Municipal – Bail Banque Royal		
Chargeuse-rétrocaveuse-2022		
Montant du financement avant taxes	223 281.00\$	
Terme	60 mois	
Versements mensuels avant taxes		4 055.83\$
Montant résiduel		1.00\$
Taux fixe, basé à ce jour		3.56%
Frais de dossiers avant taxes		450.00\$
CASE-LONGUS-AUCUN RETOUR-Pas de soumission		
Chargeuse-rétrocaveuse-2022		
Montant du financement avant taxes	223 281.00\$	
Terme	60 mois	
Versements mensuels avant taxes		
Montant résiduel		
Taux fixe, basé à ce jour		%
Frais de dossiers avant taxes		
SERVAL GROUPE FINANCIER -AUCUN RETOUR-Pas de soumission		
Chargeuse-rétrocaveuse-2022		
Montant du financement avant taxes	223 281.00\$	
Terme	60 mois	
Versements mensuels avant taxes		
Montant résiduel		
Taux fixe, basé à ce jour		%
Frais de dossiers		
SPAR crédit-bail inc. – Crédit bailleur : PNC ÉQUIPEMENT FINANCE		

Chargeuse-rétrocaveuse-2022		
Montant du financement avant taxes	223 281.00\$	
Terme	60 mois	
Versements mensuels avant taxes		4054.24\$
Montant résiduel		1.00\$
Taux fixe, basé à ce jour		3.45%
Frais de dossiers avant taxes		250.00\$

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU que l'adjudicataire est SPAR, PNC ÉQUIPEMENT FINANCE au taux d'intérêt de 3.45% puisqu'il est le plus bas soumissionnaire conforme et d'autoriser monsieur Richard Forget, maire et monsieur Benoit Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier à signer les documents.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2022.03.056

17. CHOIX DU SOUMISSIONNAIRE POUR L'AJOUT D'UN SYSTÈME DE RECIRCULATION POUR LE JEU D'EAU

Soumission Appel d'offres-Construction NO-AO-SEAO-LOI-JE-2022 Ajout d'un système de recirculation pour le jeu d'eau (Travaux de construction (Bâtiment ou autres))		
Entrepreneur	Document	Montant avec taxes
Les industries Simexco inc.		
	Prix avant taxes	81 503.78\$
	TPS	4 075.19\$
	TVQ	8 130.00\$
	Total	93 708.98\$
Hydro-Mec hp inc.		
	Prix avant taxes	294 670\$
	TPS	14 733.50\$
	TVQ	29 393.33\$
	Total	338 796.83\$

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU que l'adjudicataire est Les industries Simexco inc. pour l'ajout d'un système de recirculation pour le jeu d'eau dans le Parc du citoyen au montant de 93 708.98\$ taxes incluses puisqu'il est le plus bas soumissionnaire conforme.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2022.03.057

18. CAMP DE JOUR ÉDITION 2022

ATTENDU QUE la Municipalité de Lantier désire offrir une place dans un camp de jour pour l'été 2022 aux jeunes de sa communauté

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dupont

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Lantier s'engage à respecter l'entente pour le «Camp de jour été 2022» à l'égard du P'tit Bonheur et d'autoriser le directeur général à signer ladite entente.

5 inscriptions minimum pendant 8 semaines soient du 27 juin au 19 août 2022. Coût total 140\$ taxes incluses enfant / semaine + 4800\$ frais de transport (autobus).

Subvention de 77% provenant de la municipalité et de la Fondation Tremblant, (coût net de 45.00\$ par enfant/semaine.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2022.03.058

19. PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 61 399\$ dollars pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2021;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS,

Sur une proposition du conseiller Steve Martin, appuyé par le conseiller Normand Quintin il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Lantier informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2022.03.059

20. APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX PUBLICS

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU de faire des demandes sur invitations pour la fourniture de différents granulats et pour la réparation en enrobé bitumineux pour les chemins municipaux.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2022.03.060

21. APPEL D'OFFRES POUR LA CONSTRUCTION D'UNE GLISSADE TOUTE SAISON

ATTENDU QUE le projet d'ajouter une glissade toute saison au Parc du Citoyen a pour objectif de bonifier la diversité de jeux existants;

ATTENDU QUE construire une aire de glisse, c'est offrir un amusement sécuritaire, gratuit et accessible à toute personne désirant s'y amuser;

ATTENDU QUE l'infrastructure nécessite peu d'entretien et sera un espace de pratique de libre loisir ne nécessitant pas de personne de surveillance, par conséquent peu d'impact sur les budgets futurs;

ATTENDU QUE la municipalité de Lantier s'est vu octroyer une subvention de 67% dans le cadre Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU de faire des demandes pour la construction d'une glissade toute saison dans le Parc du citoyen.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2022.03.061

22. LES ÉLUS-ES MUNICIPAUX QUÉBÉCOIS SOLIDAIRES DU PEUPLE UKRAINIEN

ATTENDU QUE la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

ATTENDU QUE la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

ATTENDU QU'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

ATTENDU QUE les élus-es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

ATTENDU QUE la volonté des élus-es municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

ATTENDU QUE la volonté des élus-es municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

ATTENDU QUE les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

QUE la municipalité de Lantier condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;

QUE la municipalité joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;

QUE la municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;

QUE la municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;

QUE la municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, M^{me} Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2022.03.062

23. DON DE 1000\$ À LA CROIX-ROUGE EN RÉPONSE À LA CRISE HUMANITAIRE EN UKRAINE

CONSIDÉRANT QU'une crise humanitaire se déroule en Ukraine;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lantier souhaite venir en aide aux personnes touchés par le conflit dans le pays;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Steve Martin

ET RÉSOLU de faire un don de mille (1000\$) dollars à la Croix-Rouge en réponse à la crise humanitaire en Ukraine.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2022.03.063

24. JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dupont

ET RÉSOLU de proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTION DE LA SÉANCE DU 14 FÉVRIER 2022

Aucune Question

PERIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

2022.03.064

25. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU que la présente session ordinaire du conseil soit levée à 20 h 30

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

Marie-Chantale St-Antoine
Directrice générale et greffière-trésorière adj.

Richard Forget
Maire

Je, Richard Forget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.